2026/125

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 033-253303499-20261006-D20261044-DE

USTOM
TRIONS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-10-44

COMITE SYNDICAL DU 6 octobre 2026

AUTORISATION DE SIGNATURE DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE SYNDICAL DE L'USTOM

L'an deux mille vingt-six, le 6 octobre à 18h30, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de Fabrice MICHEL, Président.

Date de la convocation : 28 septembre 2026

Délégués en exercice : 39 Délégués présents à l'ouverture de la séance : 27 Pouvoirs : 3

Agents USTOM présents :
Elizabeth ROBERT, Responsable des ressources humaines, Fatima BOUZEHRA, Responsable communication et prévention, Deborah LECRAS, Responsable redevance incitative, Cedric LEFRANC, Responsable recycleries, Jennifer MESSY, service direction.

Présents :
Communauté de communes de Castillon-Pujols : LAVIGNAC Marie-Claude, GUILLAUME Jean-Claude
Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin, CASTENET Isabelle
Communauté de communes du Grand St Emilionnais : MICHEL Fabrice, GUIMBERTEAU Yannick
Communauté de communes de Montaigne Montravel : BILLOT Geoffroy, BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean-Pierre, DE SAULSES DE FREYCINET Henry
Communauté de communes du Pays Foyen : CHASSAGNE Philippe, FESTAL Patrick, MERY Aurore, PILLON Isabelle, PLAT Tristan, CONORD Diana, PAUILLAC Sandrine
Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BERRY Bertrand, BOUTIN Stéphane, GAVOILLE Eric, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MARTY Bruno, MERCIER Bastien, RICAUD Fabrice, DERC Pascal

Absents ayant donné pouvoir :
Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MOTHES Christophe (donné pouvoir à MALAMBIC Benjamin/
Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDE Thierry (donné pouvoir à CHAUMARD Jean-Pierre)
Communauté de communes du Pays Foyen : HOUNIEU Jean-Philippe (donné pouvoir à MERCIER Bastien)

Absents excusés :
Communauté de communes de Castillon-Pujols : LEOCATA-BLACK Marlène, POCINO Robert, DELLIS Aurore,
Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MIQUEU Christophe,
Communauté de communes du Grand St Emilionnais : LEGOUZOUGUEC Yannick

Absents non excusés :
Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, QUEBEC Christophe, DUDON Bernard
Communauté de communes du Pays Foyen : VACHER Jean-Claude

Le quorum est atteint, 27 présents + 3 pouvoirs, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Le Président ouvre la séance.
Yannick GUIMBERTEAU est désigné secrétaire de séance par le Comité Syndical.

2026/126

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 033-253303499-20261006-D20261044-DE

USTOM

AUTORISATION DE SIGNATURE DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE SYNDICAL DE L'USTOM

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu l'article L212-8 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Considérant que :

L'USTOM étant assimilé à une commune de plus de 3 500 habitants, le Comité Syndical doit instaurer un règlement intérieur.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Comité Syndical qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical à l'unanimité :

- **AUTORISE**, le Président à signer le Règlement Intérieur du Comité Syndical de l'USTOM annexé à la délibération.

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Yannick GUIMBERTEAU

Le Président

Fabrice MICHEL

USTOM du CASTILLONNAIS et du REOLAIS

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le